

Service Apprentissage  
Affaire suivie par :  
Ligne directe : 04 90 13 86 39  
Fax : 04 90 13 86 58  
Courriel : [enregistrementcontrats@vaocluse.cci.fr](mailto:enregistrementcontrats@vaocluse.cci.fr)

Madame, Monsieur,

**VOUS TROUVEREZ CI-JOINT UNE RUPTURE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONCERNANT :**



**L'APPRENTI(E) :**

**VOUS DEVEZ :**

- Imprimer les 3 exemplaires en **RECTO**
- Compléter la rupture :

**NE PAS OUBLIER :**

- La date d'effet de la rupture
  - La signature de l'employeur
  - La signature de l'apprenti€
  - La signature du responsable légal
  - La date de signature des imprimés
- Transmettre les 3 exemplaires à nos services (voir adresse ci-dessous)



La rupture du contrat d'apprentissage doit être obligatoirement constatée par écrit et notifiée au service d'enregistrement compétent et au directeur du CFA.




**CONSTATATION DE LA RUPTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**  
**CONTRAT N°** **ENREGISTRE LE**

<b>L'EMPLOYEUR</b>		
<b>SIRET</b> Raison Sociale Adresse - Ville		
<b>L'APPRENTI(E)</b>		
<b>Nom - Prénom</b> Adresse - Ville		
<b>APPRENTI(E) MINEUR</b>		
<b>Nom représentant légal</b> Adresse - Ville	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère
	<input type="checkbox"/> Tuteur <sup>(cocher la case)</sup>	
<b>LE CONTRAT</b>		
<b>Diplôme préparé et spécialité</b>		
<b>Nom du CFA</b> Adresse - Ville		
<p><b>Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le :</b> __/__/__</p> <p>Et qui devait initialement expirer le : __/__/__</p> <p align="center">Date d'effet de la rupture: .....</p> <p><b>Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> pendant les 45 premiers jours consécutifs ou non de présence effective en entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> pour un nouveau contrat signé après la rupture du contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour / semaine dans la limite de 2 semaines ;</li> <li>o pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu l'employeur deux mois avant la fin du contrat.</li> </ul> <p><b>Décision d'un commun accord :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> d'un commun accord entre les signataires</li> </ul> <p> <b>En dehors des cas ci-dessus, la résiliation du contrat ne peut être décidée que par le Tribunal des prud'hommes. Le licenciement et la démission n'existent pas en apprentissage.</b></p>		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal
FAIT A		LE
SERVICE ENREGISTREMENT		



**CONSTATATION DE LA RUPTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**  
**CONTRAT N° ENREGISTRE LE**

L'EMPLOYEUR		
SIRET Raison Sociale Adresse - Ville		
L'APPRENTI(E)		
Nom - Prénom Adresse - Ville		
APPRENTI(E) MINEUR		
Nom représentant légal Adresse - Ville	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <sup>(cocher la case)</sup>
LE CONTRAT		
Diplôme préparé et spécialité		
Nom du CFA Adresse - Ville		
<p><b>Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le :</b> ___/___/___</p> <p>Et qui devait initialement expirer le : ___/___/___</p> <p align="center">Date d'effet de la rupture: .....</p> <p><b>Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> pendant les 45 premiers jours consécutifs ou non de présence effective en entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> pour un nouveau contrat signé après la rupture du contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour / semaine dans la limite de 2 semaines ;</li> <li>o pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu l'employeur deux mois avant la fin du contrat.</p> <p><b>Décision d'un commun accord :</b></p> <p><input type="checkbox"/> d'un commun accord entre les signataires</p> <p> : <b>En dehors des cas ci-dessus, la résiliation du contrat ne peut être décidée que par le Tribunal des prud'hommes. Le licenciement et la démission n'existent pas en apprentissage.</b></p>		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal
FAIT A		LE
SERVICE ENREGISTREMENT		



**CONSTATATION DE LA RUPTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**  
**CONTRAT N°** **ENREGISTRE LE**

<b>L'EMPLOYEUR</b>		
<b>SIRET</b> Raison Sociale Adresse - Ville		
<b>L'APPRENTI(E)</b>		
<b>Nom - Prénom</b> Adresse - Ville		
<b>APPRENTI(E) MINEUR</b>		
<b>Nom représentant légal</b> Adresse - Ville	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère
	<input type="checkbox"/> Tuteur <small>(cocher la case)</small>	
<b>LE CONTRAT</b>		
<b>Diplôme préparé et spécialité</b>		
<b>Nom du CFA</b> Adresse - Ville		
<p><b>Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le :</b> __/__/__</p> <p>Et qui devait initialement expirer le : __/__/__</p> <p align="center">Date d'effet de la rupture: .....</p> <p><b>Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> pendant les 45 premiers jours consécutifs ou non de présence effective en entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> pour un nouveau contrat signé après la rupture du contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour / semaine dans la limite de 2 semaines ;</li> <li>o pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu l'employeur deux mois avant la fin du contrat.</li> </ul> <p><b>Décision d'un commun accord :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> d'un commun accord entre les signataires</li> </ul> <p> <b>En dehors des cas ci-dessus, la résiliation du contrat ne peut être décidée que par le Tribunal des prud'hommes. Le licenciement et la démission n'existent pas en apprentissage.</b></p>		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal
FAIT A		LE
SERVICE ENREGISTREMENT		